



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VRED

Tél : 03.27.90.51.33

2022-200

ARRETE MUNICIPAL PORTANT APPROBATION DU
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Le Maire de la Commune de VRED,

Vu les articles L 2212-1 et 2212-2 § 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu l'arrêté municipal n°2014-084 du 3 juillet 2014 relatif à l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Vred ;

Vu l'arrêté municipal n°2014-087 du 9 juillet 2014 relatif à l'approbation du DICRIM de la commune de Vred ;

Vu les avis des services consultés,

Vu l'arrêté municipal n°2022-199 en date du 14 Décembre 2022 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde actualisé ;

A R R E T E

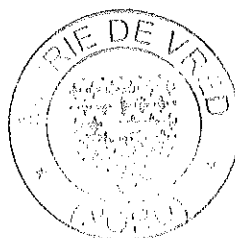
Article 1^{er} :

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) de la commune de Vred est révisé suite à la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Article 2 :

Il s'applique à compter de ce jour en cas d'évènements majeurs survenant sur le territoire de la commune dont les conséquences sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens.

Fait à VRED, le 19 Décembre 2022



Le Maire,


Marie-Françoise FALEMPE